

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le premier juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Convocation en date du 26/05/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération non prévue
- devis protection porte église
Accord à l'unanimité des conseillers.

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2024, lequel est adopté à l'unanimité.

1. SUBVENTION CLUB DU 3^{ème} AGE DE SAINT VINCENT SUR JABRON

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de subvention du club 3^{ème} âge de St Vincent sur Jabron et rappelle que la commune leur a versé une subvention de 500.00 € en 2023.

Il indique qu'il y a encore des aînés qui profitent des services mis en place par cette association, et qu'elle est importante en milieu rural.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette subvention, pour un montant inchangé de 500.00 €.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur cette subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention à l'association club 3^{ème} âge de St Vincent sur Jabron d'un montant de 500.00 €.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE D'UNE PLATEFORME DE VEGETAUX PAR LE GAEC DU COLLET

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de contractualiser formellement avec les associés du GAEC du Collet, dans le cadre de la mise à disposition de leur part d'une plateforme de végétaux sur notre commune, à titre gracieux.

Monsieur le Maire présente aux conseillers les éléments de cette convention.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer à valider cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition de la commune d'une plateforme de végétaux par la GAEC du COLLET et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3. DEVIS POUR SIGNALETIQUE EMPLACEMENT PLATEFORME DE VEGETAUX ET DE RESTRICTION DE CIRCULATION AUX CAMPINGS-CARS – ROUTE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il est souhaitable d'installer un panneau de signalisation de l'emplacement de la plateforme de végétaux et un panneau « camping interdit » route de l'église.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Provence EPI pour un montant de 499.06 €HT.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'installation des panneaux de signalisation proposés ci-dessus, valide le devis de l'entreprise Provence EPI pour un montant de 499.06 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

4. DEVIS MOUSTIQUAIRES SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire propose d'installer des moustiquaires sur certaines fenêtres de la salle du Conseil Municipal et présente un devis.

Le conseil municipal demande qu'il soit fait un autre devis.

Ce point sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

5. DEVIS CREATION EXUTOIRE FONTAINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de réaliser les travaux permettant d'évacuer l'eau contenue dans la fontaine publique située devant la maison de Mr et Mme VERNISSE vers la conduite d'évacuation enterrée dans le domaine public.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise VPF ASSAINISSEMENT pour un montant de 776.10 €HT pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur cette affaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un exutoire de la fontaine publique, valide le devis de l'entreprise VPF ASSAINISSEMENT pour un montant de 776.10 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

6. ADHESION INGENIERIE ET TERRITOIRES 04

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'adhésion gratuite à la structure Ingénierie et Territoire 04, structure de conseil et d'accompagnement des collectivités dépendant du Conseil Départemental.

Cette adhésion est gratuite du fait de notre appartenance à la CCJLVD et de l'adhésion solidaire que la CCJLVD a souscrite pour son compte et le compte de ses collectivités membres.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur cette adhésion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion gratuite à la structure Ingénierie et Territoire du 04 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

7. ACCEPTATION TROP PERCU GROUPAMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, suite à la révision du contrat global avec notre assureur Groupama, nous avons reçu un chèque de trop perçu, du fait de nos prélèvements, d'un montant de 473,25 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'encaisser le chèque lié à ce trop perçu par Groupama.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'encaissement du chèque de Groupama d'un montant de 473.25 € et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

8. CONVENTION DE CUEILLETTE AVEC Mme SARAH KATZ

Monsieur le Maire, explique au Conseil Municipal, que Mme Sarah KATZ est entrée, avec son compagnon Bastien MARTIN, dans un processus de création d'entreprise agricole avec pour objectif de produire des PAPAM.

Dans ce cadre, elle va aussi cueillir des plantes et fleurs non produites par eux, mais sauvages, et parfois poussant sur le domaine public.

Dans ce cadre, elle souhaite formaliser une convention avec la commune, lui permettant de cueillir sur le domaine communal, tout en respectant les limites liées à la non disparition des espèces végétales récoltées. Elle souhaite tracer ses récoltes dites sauvage.

Pour cette raison, Monsieur le Maire présente et propose de signer une convention avec elle.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de cueillette entre la commune de Châteauneuf-Miravail et Mme Sarah KATZ et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

10. DEVIS REFECTION PORTE EGLISE

Monsieur le Maire, explique au Conseil Municipal, qu'une porte de l'église est très endommagée.

Il présente un devis de la MENUISERIE MELAN pour un montant de 1 980.00 €HT, visant à refaire à neuf cette porte très endommagée de l'église.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le remplacement à neuf de la porte de l'église qui est très endommagée, valide le devis de la MENUISERIE MELAN pour un montant de 1 980.00 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs a cette affaire.

11. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h00

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 26 juillet 2024

Jean-Philippe MARTINOD

